

PRÉFÈTE DE LA SOMME

Direction départementale
des territoires et de la mer

Amiens, le 24 mars 2015

Direction

Monsieur le Président

Par courriel en date du 5 février 2015 et par copie d'un courrier adressé au Président du SIVOM de Ault, vous attirez mon attention sur la problématique de gestion des eaux pluviales de la ville de Ault, particulièrement sur le quartier du Bel Air, au regard du phénomène d'érosion des falaises.

Mes services se sont rendus sur place pour en faire le constat.

Les ruissellements que vous évoquez trouvent naturellement leurs causes dans la topographie très marquée de l'agglomération ainsi que par l'absence de réseau de collecte sur certains secteurs. C'est le cas notamment pour le quartier du Bel Air.

La problématique des eaux pluviales prend sur la commune une dimension toute particulière puisqu'elle interfère avec les problèmes d'érosion de falaise.

Ainsi, dans le cadre du projet d'aménagement et de valorisation de Ault, ce sujet a été étudié précisément.

Le Plan de Prévention des Risques Naturels « Falaises Picardes », en cours d'élaboration, accorde une attention particulière à la non aggravation et au règlement de ces désordres désormais bien connus.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Monsieur Bernard MOTUELLE
Président de l'Association Ault Environnement
85 bis avenue du Général Leclerc
80460 AULT


Le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer

Jacques BANDERIER

Copie à : M le S/Préfet Abbeville
Mme le Maire de Ault